

Produire des PPAM, savoir gérer l'enherbement, et respecter la réglementation

Objectifs de la formation

En PPAM, la gestion de l'enherbement est une difficulté. Celle-ci influe sur la pérennité de la ferme. De plus, produire ne suffit pas si je n'arrive pas à vendre. Or, la réglementation en PPAM est contraignante et évolue vite. Cette formation vous donnera

Enjeux

« Comment entretenir mon sol ? Le paillage, c'est efficace ? Est-ce que je change d'équipement ? Et puis, la réglementation, je m'y perds. J'ai peur de ne pas être dans les clous et ça me stress. Comment faire ? »

Pré-requis

Pas de pré-requis.

Déroulé

Jour 1 - Lundi 14 octobre 2019
> 10h00-18h30

- Identifier les techniques de gestion des adventices
- Mesurer leur impact technique (équipement), économique, et social (temps de travail)
- Savoir choisir celle adaptée à son système
- Visite de la ferme de Jean-Luc, l'Herbier des Montagnes

Jour 2 - Mardi 15 octobre 2019
> 08h30-16h30

- Connaître la réglementation sur les produits alimentaires, les compléments alimentaires et les cosmétiques.
- Vos questions, et difficultés rencontrées. Etude de cas.
- Solutions pour sortir d'une situation inconfortable.

Dates, lieux et intervenants

14 oct 2019

10:00 - 18:30 (7hrs)

« La Source » Pôle Numérique de la Doller 7 rue de la 1ère DFL
68290 DOLLEREN

Camille Fonteny, chargé de mission Maraichage à Bio en Grand Est

15 oct 2019

08:30 - 16:30 (7hrs)

« La Source » Pôle Numérique de la Doller 7 rue de la 1ère DFL
68290 DOLLEREN

Suzie Guichard, coordinatrice du Manuel d'auto-défense pour les paysan·nes en PPAM, publié par la Confédération paysanne.

Partenaire(s)



Financier(s)



Infos complémentaires



Durée de la formation 14 jour(s)
Date limite d'inscription 07/10/2019

Tarifs

100€ pour les cotisant·es au fond de formation Vivea. 350€ pour les autres. Si vous rencontrez des difficultés financières, merci de nous contacter. En participant à cette formation, vous pourrez bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de la formation des

Plus de renseignements

Ariane Walaszek - Tél. : 06.12.40.45.48
ardeargrandest@gmail.com
ARDEAR Grand Est
Maison de l'agriculture
26 rue du 109e RI
52000 Chaumont
Lundi midi, auberge espagnole. Lundi soir, libre. Mardi midi, restaurant. Les repas et l'hébergement sont à la charge du stagiaire.